

Analyse de la situation internationale des industries culturelles et créatives

Par Ernesto OTTONE R.

Sous-directeur général pour la culture de l'Unesco

Les industries culturelles et créatives (ICCs) constituent un véritable levier pour le développement économique des pays et contribuent à promouvoir la créativité des sociétés et à offrir des opportunités pour imaginer de nouveaux futurs.

Avant de donner un aperçu global des ICCs, il est important d'avoir conscience de leur hétérogénéité eu égard à leur taille, leur secteur d'activité, leur situation géographique et aux cadres de gouvernance dans lesquels elles évoluent.

Les ICCs sont aujourd'hui traversées par de profondes transformations mettant à mal leur développement, voire, pour certaines, leur pérennité. La pandémie de Covid-19 a bouleversé le secteur culturel à travers les mesures sanitaires mises en place pour ralentir la propagation du coronavirus. Cette crise a également induit une accélération du poids des plateformes numériques, avec l'émergence de pratiques culturelles alternatives ébranlant de façon structurelle la chaîne de valeur des ICCs, qui, pour certaines, n'en tirent guère profit. Face à ces défis, il est indispensable d'œuvrer à la création d'un environnement propice à la créativité, à l'innovation artistique et à la diversité des expressions culturelles, tout en accompagnant au mieux la transition numérique du secteur et en protégeant les libertés fondamentales.

Les industries culturelles et créatives (ICCs) figurent parmi les secteurs qui connaissent depuis ces dernières années la croissance la plus dynamique du monde, avec une contribution au PIB mondial estimée à 3 %⁽¹⁾. Elles constituent un véritable levier pour le développement économique des pays en générant, à l'échelle globale, des recettes annuelles estimées à 2 250 milliards de dollars des États-Unis⁽²⁾. On estime que ces industries emploient près de 30 millions de personnes dans le monde avec une plus grande proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans que dans n'importe quel autre secteur ; ce qui fait d'elles les industries du futur.

Outre leur contribution économique, les ICCs permettent également de promouvoir la créativité des sociétés, d'affirmer des identités diverses et d'améliorer la qualité de vie en offrant des opportunités pour imaginer de nouveaux futurs. En d'autres termes, les ICCs créent également une valeur non monétaire, qui contribue à un développement durable, inclusif et centré sur les personnes.

Les ICCs se situent au croisement entre les arts, la culture, le commerce et la technologie. Elles évoluent dans des environnements complexes nécessitant des

politiques et des mesures adaptées pouvant notamment prendre appui sur les instruments normatifs internationaux et, en particulier, sur les principes et les objectifs de la Convention Unesco de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur la Recommandation de 1980 relative au statut de l'artiste⁽³⁾.

Une analyse globale de la situation des ICCs dans le monde nécessite d'avoir conscience de certaines des difficultés qu'implique un tel exercice. Au regard de leur grande diversité et de la pluralité des environnements locaux, nationaux et régionaux dans lesquels elles gravitent, il est souvent difficile d'accéder à des données et à des analyses probantes. Ces difficultés proviennent entre autres de différences entre les ICCs, notamment au regard de leur poids économique, de la nature souvent informelle du secteur créatif ou des différents cadres de gouvernance dans lesquels elles évoluent. D'autres difficultés sont liées aux modèles statistiques qui ne permettent pas toujours de disposer de données précises ou au faible degré de transparence des informations disponibles. Enfin, il y a l'impact sans précédent de la crise sanitaire. Des efforts importants sont réalisés par l'Unesco pour encourager ce travail d'analyse et de récolte de données, qui est la condition essentielle pour répondre efficacement aux besoins des ICCs.

⁽¹⁾ https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/un_monde_tres_culturel_premier_panorama_mondial_de_leconomie_de_la_culture_et_de_la_creation.pdf

⁽²⁾ https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/un_monde_tres_culturel_premier_panorama_mondial_de_leconomie_de_la_culture_et_de_la_creation.pdf

⁽³⁾ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000114029_fre#page=158

Une fois ce constat établi, il reste à identifier les principaux défis contemporains auxquels les ICCs sont confrontées, parmi lesquels figure, outre la pandémie de Covid-19, l'accélération des technologies numériques ; deux défis qui bouleversent la chaîne de valeur créative, allant jusqu'à menacer la pérennité de certaines de ces industries.

Face à ces défis, il est indispensable d'œuvrer à la création d'un environnement propice à la créativité, à l'innovation artistique et à la diversité des expressions et des contenus culturels, en soutenant, notamment, la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, ainsi que la transition numérique du secteur, tout en protégeant les libertés fondamentales, comme l'égalité des genres ou la liberté artistique.

Des ICCs fragilisées par des transformations profondes

La pandémie de Covid-19 a profondément bouleversé le secteur culturel. Les ICCs ont été parmi les plus touchées par les mesures de confinement et de distanciation physique imposées pour ralentir la propagation du virus, puisqu'elles dépendent bien souvent du rassemblement de personnes dans des espaces clos, tels que les cinémas, les salles de concert, les théâtres, les librairies ou les galeries d'art. Au plus fort de la pandémie, 90 % des musées ont fermé leurs portes⁽⁴⁾. Les événements culturels ont aussi été fortement impactés. Sur 13 foires internationales du livre prévues dans le monde entier en 2020, plus de 50 % ont été reportées⁽⁵⁾, déstabilisant un grand nombre de professionnels du secteur. Les artistes et professionnels de la culture, dont les conditions de travail sont souvent précaires ou non contractuelles, ont été particulièrement affectés par les chocs économiques provoqués par la pandémie.

Il a été estimé que de la valeur ajoutée brute générée par les ICCs dans le monde a enregistré une baisse de 750 milliards de dollars des États-Unis en 2020 par rapport à son montant de 2019, ce qui correspond à une perte de plus de 10 millions d'emplois dans le secteur culturel à l'échelle mondiale⁽⁶⁾. En 2020, la pandémie a occasionné une perte de 1 milliard d'euros de droits collectés pour les créateurs de musique, de l'audiovisuel, des arts visuels, d'œuvres dramatiques et littéraires, soit une baisse de 9,9 %⁽⁷⁾.

Le sort des industries culturelles et créatives des différents territoires semble être étroitement lié à la manière dont chacun de ces pays a fait face à la pandémie, et plus particulièrement aux mesures d'urgence mises en place pour venir en aide au secteur culturel. Les pertes de revenus des industries culturelles et créatives en 2020 ont varié entre 20 et 40 % selon les pays⁽⁸⁾.

⁽⁴⁾ Unesco (2020a), basé sur ICOM (2020).

⁽⁵⁾ Recherche réalisée par BOP Consulting. Voir l'Annexe 1 pour l'échantillon analysé des foires du livre.

⁽⁶⁾ Banque mondiale (2021).

⁽⁷⁾ CISAC (2021).

⁽⁸⁾ Unesco (2021), « Les industries culturelles créatives face à la pandémie de Covid-19 ».

Au-delà des répercussions strictement économiques, la pandémie de Covid-19 a mis en exergue les défis et opportunités que représente le développement des technologies numériques pour la création, la distribution et l'accès à la culture. Bien que l'impact accru des technologies numériques sur les ICCs ne soit pas un phénomène né de la pandémie, force est de constater que la crise sanitaire a induit une accélération du recours à ces technologies. Les transformations induites bouleversent de façon structurelle la chaîne de valeur des ICCs, qui doivent adapter leur fonctionnement à la fois aux risques et aux opportunités générés par l'essor du numérique et des nouvelles pratiques culturelles.

Là encore, la situation des ICCs est très inégale selon leurs activités et les pays où elles se trouvent en raison de la fracture numérique entre les régions. En effet, si le numérique s'avère être un enjeu pour les pays développés, il l'est encore davantage pour les pays en voie de développement. 95 % de l'économie des applications numériques est concentrée dans dix pays⁽⁹⁾, ce qui a un impact direct sur les ICCs. À titre d'exemple, 26 % des musées en Europe sont capables de fournir du contenu numérique contre 5 % des musées en Afrique⁽¹⁰⁾.

Un investissement dans les infrastructures et les compétences numériques demeure très onéreux. Or, certains pays ne disposent pas des ressources financières ou humaines pour effectuer cette transition, empêchant ainsi certaines de leurs ICCs de tirer pleinement profit de cette (r)évolution.

Des sociétés telles que Netflix, Amazon, Disney+ et Tencent Video ont observé une augmentation considérable de la consommation de contenus vidéo et audio sur leurs plateformes de distribution en ligne durant la pandémie, notamment en Europe occidentale, en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique. En revanche, la situation est tout autre pour le cinéma traditionnel, qui se voit fortement menacé. À la mi-mars 2020, les pertes de chiffre d'affaires du box-office du cinéma à l'échelle mondiale s'élevaient à environ 5 milliards de dollars des États-Unis, notamment à cause de la fermeture en Chine de 70 000 cinémas⁽¹¹⁾.

Afin de répondre à ces défis et faire de ces transformations de véritables opportunités, il apparaît de plus en plus indispensable de renforcer les cadres réglementaires existants pour permettre l'essor d'ICC dynamiques et résilientes.

Les grandes tendances à soutenir pour des ICC plus résilientes

Dans un monde globalisé, la coopération internationale demeure le meilleur moyen de répondre efficacement aux défis collectivement partagés. C'est pourquoi l'Unesco remplit pleinement son rôle de chef de file au sein de la communauté internationale dans le domaine

⁽⁹⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

⁽¹⁰⁾ Unesco (2021), « Les industries culturelles créatives face à la pandémie de Covid-19 ».

⁽¹¹⁾ Unesco (2021), « Les industries culturelles créatives face à la pandémie de Covid-19 ».

de la culture en recourant aux outils du multilatéralisme et en soutenant la mise en œuvre et le suivi des instruments normatifs internationaux, notamment la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste. Le rôle de l'Unesco est notamment d'accompagner ses États membres, en lien avec la société civile, dans la mise en œuvre de politiques, de mesures et d'initiatives efficaces afin de soutenir le développement d'ICCs dynamiques et inclusives et de garantir une rémunération équitable aux artistes et aux professionnels de la culture, particulièrement dans l'environnement numérique.

À ce titre, des mesures visant à soutenir les droits économiques et sociaux des artistes et des professionnels de la culture sont de plus en plus présentes dans les législations nationales, particulièrement en Afrique. De nombreuses mesures législatives relatives au statut de l'artiste ont été adoptées en Afrique au cours des dernières années, notamment au Bénin (en 2011), à Madagascar (en 2011), au Burkina Faso (en 2013), au Maroc (en 2016), en Côte d'Ivoire (en 2017) et en Mauritanie (en 2017). De nouvelles lois sont également en préparation à Djibouti, au Gabon et à l'île Maurice⁽¹²⁾.

Il convient aussi de faciliter la mobilité des artistes et des professionnels de la culture pour favoriser la circulation des idées, des valeurs et des visions du monde. Aujourd'hui, les pays du Nord concentrent les principaux marchés intéressants les ICC, mais ces destinations sont de plus en plus difficiles d'accès en raison du contexte sanitaire et sécuritaire. Les artistes des pays du Sud bénéficient de seulement 18 % des fonds mis à disposition par les pays du Nord pour favoriser cette mobilité⁽¹³⁾.

Des efforts doivent également être faits afin de relever le défi que représente le déséquilibre persistant dans les échanges de biens et services culturels entre les pays du Nord et ceux du Sud, à la fois pour des raisons économiques, mais aussi éthiques liées à la nécessité de promouvoir la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures. Aujourd'hui, les parts du marché des exportations mondiales de biens culturels restent déséquilibrées : 26,5 % pour les pays en développement, contre 0,5 % pour les pays les moins avancés (PMA)⁽¹⁴⁾. Des progrès ont certes été accomplis, mais les barrières commerciales, le peu de mesures instaurant un traitement préférentiel et les capacités humaines et financières limitées entravent encore la pénétration des pays en développement sur les marchés culturels des pays du Nord.

De nouveaux cadres politiques adaptés au contexte numérique émergent pour pallier les inégalités et la fracture numérique. Dans le Sud, malgré les avantages procurés par l'adoption du haut débit

mobile, de nombreux pays pâtissent encore d'un manque d'infrastructures et ne sont pas en capacité de consolider leur marché des biens et services culturels produits et distribués dans l'environnement numérique. Il est indispensable d'adopter une approche spécifique et ciblée pour limiter ces risques et envisager de nouveaux partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, sur la base d'échanges, de collaborations et de co-constructions de cadres politiques pertinents.

Il est également essentiel d'exploiter pleinement le potentiel des ICCs en matière de développement durable. Le rôle transversal de la culture pour le développement durable est reconnu, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Nul doute que le pouvoir transformateur de la culture et de la création encourage le développement de sociétés plus inclusives et ouvertes, tout en contribuant à la baisse des inégalités et à l'atténuation des effets du changement climatique. Pourtant, seulement 0,22 % du total de l'aide publique au développement (APD) a été consacré à la culture en 2015, soit le taux le plus bas depuis dix ans, ce qui représente une baisse de 46,2 % depuis 2005⁽¹⁵⁾. Les contributions des parties au Fonds international pour la diversité culturelle, instauré en vertu de la Convention de 2005 pour favoriser l'émergence d'industries culturelles et créatives fortes dans les pays en développement, ont aussi diminué de manière régulière : 1 563 216 dollars en 2011, contre 833 304 dollars en 2016⁽¹⁶⁾.

Enfin, le respect des droits humains et des libertés fondamentales d'expression, d'information et de communication est essentiel à l'épanouissement de l'écosystème des ICCs. La diversité des expressions culturelles au sein des ICCs restera hors d'atteinte si les femmes ne sont pas en mesure d'être présentes dans toutes les dimensions de la vie culturelle, non seulement comme créatrices et productrices, mais aussi comme citoyennes et consommatrices. Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les femmes sont encore largement sous-représentées dans les principales fonctions créatives. À titre d'exemple, seulement un film sur cinq est réalisé par une femme en Europe⁽¹⁷⁾. Outre leur sous-représentation dans les principales fonctions créatives et aux postes décisionnels, les femmes ont plus difficilement accès aux financements et sont généralement moins rémunérées que les hommes pour le même travail. L'OIT (Organisation internationale du travail) indique que l'écart de rémunération à l'échelle mondiale, en 2018/2019, était d'environ 20 %⁽¹⁸⁾.

La liberté artistique, qui concerne non seulement l'existence et la pratique des artistes, mais également les droits de tous les producteurs culturels et de tous les publics, est de plus en plus menacée par un large éventail de forces et de facteurs, tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Les attaques envers les

⁽¹²⁾ Unesco (2017), « Promouvoir les droits des artistes au Sénégal ».

⁽¹³⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

⁽¹⁴⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

⁽¹⁵⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

⁽¹⁶⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

⁽¹⁷⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

⁽¹⁸⁾ Unesco (2018), « Repenser les politiques culturelles ».

artistes ont explosé à l'échelle mondiale au cours des dernières années. Dans ce contexte, il est plus important que jamais d'inclure la liberté artistique ainsi que les droits sociaux et économiques des artistes dans les législations nationales et internationales relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Alors que l'année 2021 a été déclarée « Année internationale de l'économie créative au service du développement durable » par l'Assemblée générale

des Nations unies, l'Unesco appelle à un nouvel élan pour sensibiliser les gouvernements, la société civile et le secteur privé sur l'importance d'investir dans les ICCs, en particulier dans les pays en développement et les pays ayant une économie en transition. Le meilleur outil à notre disposition demeure sans aucun doute l'élaboration participative et inclusive de politiques efficaces qui profitent à l'ensemble de la chaîne de valeur créative.